

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 16 Mai 1911

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>ie</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1911

P. RENZIET, R. MARRIET, R. VAN ROOD  
M. J. CHOPIN DE JAZZAR, R. BOURQUET, E. GAINE

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Tenue le Mardi 16 Mai 1911

---

Après avoir ouvert la séance, M. E. NETZLIN, Vice-Président du Conseil d'Administration, désigné par le Conseil pour présider l'Assemblée Générale, a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Mes fonctions m'appellent à me présenter devant vous dans de bien tristes circonstances : c'est avec une poignante émotion que j'accomplis le douloureux devoir de vous faire part de la mort de notre cher Président, M. DEMACHY, décédé dans la nuit de Dimanche à Lundi.

Notre Président était malade depuis le commencement de l'année, mais, quoique son état de santé nous inspirât de bien sérieuses craintes, nous n'avions pas perdu tout espoir de le revoir un jour parmi nous.

C'est en 1889 qu'il fut appelé aux fonctions d'Administrateur et depuis lors il n'avait cessé de donner à la Banque le meilleur de

son temps et le meilleur de ses facultés. La droiture de son jugement et son expérience des affaires lui avaient valu d'être appelé à de grandes situations ; sa rare aménité de caractère lui avait créé de solides amitiés parmi tous ses collègues, auxquels sa mort inspire des regrets profonds. Le rapport que vous allez entendre vous dira mieux que moi ce que M. DEMACHY a été pour nous.

MESSIEURS,

La Banque de Paris et des Pays-Bas a été singulièrement éprouvée depuis quelque temps. Voilà le troisième Président qui nous est enlevé en moins de deux ans, et c'est au moment où la tombe venait à peine de se refermer sur notre regretté Collègue, le Comte .I. de CAMONDO, que M. DEMACHY est lui-même frappé par la mort. Je suis sûr que vous unirez vos sympathies attristées aux nôtres et que vous nous autoriserez à en transmettre l'expression à la famille de notre cher Président ».

Cette allocution est accueillie par des marques unanimes d'assentiment.

Un des Actionnaires demande la parole et s'exprime ainsi : « Je crois être l'interprète des sentiments de l'Assemblée des Actionnaires tout entière en disant qu'elle s'associe au deuil cruel qui vient de frapper la Banque en la personne de son Président, M. DEMACHY, et je prie M. le Président de l'Assemblée de transmettre l'expression de ses regrets à la famille de M. DEMACHY.

M. le Président remercie l'Actionnaire de ses sympathiques paroles et dit qu'il ne manquera pas de les transmettre à la famille.

---

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 16 Mai 1911

---

MESSIEURS,

C'est encore par des paroles de deuil que cette année, comme l'année dernière, nous devons commencer notre rapport.

M. Charles DEMACHY, Président du Conseil d'administration de la Banque, est décédé hier. Depuis plusieurs mois, la maladie l'avait tenu éloigné de nous ; la mort a brusquement mis fin à l'espoir que nous avions conservé de le voir revenir prendre dans nos réunions la place qu'il y occupait depuis de longues années.

C'est en 1889 que M. DEMACHY, l'un des chefs de la Banque Demachy et F. Seillière, avait été appelé à faire partie de notre Conseil et pendant cette période de 22 ans il n'a cessé de donner à la Banque le concours le plus assidu. La rectitude de son jugement, sa grande connaissance des affaires lui avaient assuré dans notre Conseil, comme dans ceux des nombreuses Sociétés financières et industrielles dont il faisait partie, une situation considérable, et lorsque nous avons eu la douleur de perdre successivement nos deux Présidents, MM. E. GOÛIN et L. RENOARD, c'est lui que nous avons appelé à leur succéder.

Aux grandes qualités qui le faisaient apprécier dans les affaires, M. DEMACHY joignait une affabilité et une bienveillance qui lui avaient acquis l'affection sincère de ses Collègues. Sa mort nous cause à tous une douleur profonde; nous conserverons fidèlement le souvenir de notre cher Président et des importants services qu'il a rendus à la Banque. Vous vous associerez, Messieurs, à nos sincères regrets qui ont été partagés par tout le personnel de la Banque.

M. le Comte I. DE CAMONDO est décédé subitement il y a quelques semaines. Il avait été appelé à faire partie de notre Conseil d'Administration en 1901, et pendant les dix années qu'a duré sa collaboration, nous avons tous apprécié son intelligence éclairée, le charme de son esprit et ses qualités d'initiative, qui étaient alliées à une grande prudence. Profondément attaché à la Banque, M. le Comte I. DE CAMONDO lui a donné un dernier témoignage de son affection, en léguant une somme de cent mille francs aux institutions de prévoyance qu'elle a créées en faveur de son personnel et à l'organisation desquelles il avait pris une grande part. Sa mort a été vivement ressentie par nous tous.

Nous avons eu aussi à déplorer la mort de M. Gustave ROQUERBE, Directeur adjoint de notre Société. M. G. ROQUERBE appartenait à la

Banque depuis sa fondation, et dans les diverses fonctions qu'il a successivement remplies, d'abord comme Secrétaire de la Direction, ensuite comme Fondé de Pouvoirs, comme Sous-Directeur et enfin comme Directeur adjoint, il nous a donné un concours intelligent et dévoué.

MESSIEURS,

Les résultats de l'Exercice 1910, dont nous venons vous rendre compte, sont satisfaisants.

Cet Exercice n'a pas été marqué par des opérations financières d'une importance exceptionnelle; par contre, leur nombre a dépassé la moyenne habituelle. Ces opérations, favorisées par l'abondance des capitaux, ont permis à notre Société de déployer son activité dans une large mesure.

Parmi celles auxquelles nous avons participé, nous mentionnerons spécialement :

L'Emprunt 3 % de l'Afrique Occidentale Française; l'Emprunt Marocain 5 %; l'Emprunt 3 1/2 % de la Caisse Royale Hypothécaire des Villes du Royaume de Suède; l'Emprunt Roumain 4 %; l'Emprunt Japonais 4 %; l'Emprunt Mexicain 4 % (Douanes);

L'augmentation du capital de la Compagnie du Chemin de Fer Électrique Souterrain Nord-Sud de Paris; de la Compagnie Générale des Omnibus; du Crédit Foncier Franco-Canadien; du Crédit Foncier Argentin; de la Banque Russo-Asiatique;

L'émission : des obligations 2 3/4 % et 3 % de la Ville de Paris; des obligations 3 3/4 % de la Compagnie Parisienne de distribution d'électricité; des obligations 3 1/2 % du Chemin de

fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-Abeba, des obligations 4 % de la Chicago Milwaukee et Saint-Paul Railway Company ; des obligations 4 1/2 % de la Brazil Railway Cy ; des obligations 4 % du Crédit Foncier Franco-Canadien ; des obligations 5 % de la Société pour l'acquisition d'annuités de la Société norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-Électriques.

Nous avons pris une part active à l'organisation de la Société Internationale de Régie cointéressée des Tabacs au Maroc, ayant pour objet l'exploitation du monopole dont la concession était prévue par l'Acte Général de la Conférence d'Algésiras : cette Société a été constituée avec le concours de la plupart des groupes financiers internationaux représentés dans la Banque d'État du Maroc.

Nous avons étudié, depuis plusieurs années, le projet de créer une Banque destinée à favoriser et à étendre les relations d'affaires du commerce français avec l'Amérique du Sud. Nous avons, au cours de l'année dernière, réalisé ce projet en fondant, avec le concours de la Société Générale à Paris et de la Banca Commerciale Italiana à Milan, la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud. Le nouvel établissement a pris la suite des affaires et la clientèle du Banco Italo-Brasiliano, société existant au Brésil depuis plusieurs années et qui avait donné d'excellents résultats. Il bénéficie ainsi d'une organisation qui a fait ses preuves et les éléments nouveaux dont il dispose permettent d'espérer que ses résultats répondront à l'attente de ses fondateurs.

Les assurances contre les accidents ont pris, dans ces dernières années, un développement important qui est dû non seulement aux lois qui rendent l'assurance obligatoire, mais aussi à la tendance, qui se généralise de plus en plus, à se garantir contre les risques de transport. Nous avons pensé que cette industrie intéressante était susceptible d'extension, et nous avons pris un intérêt important

dans la *Prévoyance*, Compagnie d'assurances contre les accidents de toute nature, existant depuis de longues années. Cette Compagnie, en dehors d'un portefeuille soigneusement composé, possède une organisation de premier ordre et jouit d'une réputation bien justifiée, qu'elle doit à son fondateur, M. Alfred MAYEN : nous sommes représentés dans le Conseil par deux de nos Administrateurs.

Nous avons concouru avec la Société Générale à la création de la Société Générale des Valeurs de Banques dont l'objet principal est d'acquérir des actions de Banques, de Crédit Foncier ou d'Assurances, et d'émettre, en représentation de ces actions, des Bons à court terme ou des Obligations.

En prévision du développement de nos affaires et de l'extension de nos services, nous avons acquis deux immeubles contigus aux nôtres, le N° 1 rue d'Antin et le N° 2 rue Louis-le-Grand.

Comme les années précédentes, la Direction et le personnel à Paris et dans les Succursales nous ont donné leur concours avec une activité et un dévouement auxquels nous tenons à rendre hommage.

Le Bilan général met sous vos yeux le résumé de la situation de notre Société au 31 Décembre 1910.

L'Actif, déduction faite de la somme de 39,344,495 fr. 62 c. qui ne représente que des comptes d'ordre, s'élève à 567,111,283 francs.

Les divers comptes entre lesquels se répartit cet actif peuvent, au point de vue de leur degré de disponibilité, se grouper ainsi qu'il suit :

1° Espèces en Caisse et à la Banque . . .	Fr.	26.395.076 81
Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger . . . . .		2.389.117 70
		<hr/>
A reporter . . . .	Fr.	28.784.194 51

<i>Report.</i> . . . Fr.	28.784.194 51
<i>Portefeuille, Paris, Province</i> . . . . .	38.047.584 24
— <i>Étranger</i> . . . . .	15.119.456 65
<i>Reports</i> . . . . .	147.114.417 20
<i>Liquidation au 31 Décembre 1910</i> . . . . .	2.427.925 35
<i>Coupons à encaisser</i> . . . . .	4.660.194 25
formant un TOTAL de . . . . . Fr.	<u>236.153.772 20</u>
2° <i>Avances sur garanties</i> . . . . . Fr.	5.133.244 19
<i>Comptes courants des Syndicats</i> . . . . .	17.782.487 »
<i>Correspondants et comptes-courants en</i> <i>France et à l'Étranger</i> . . . . .	<u>177.212.152 59</u>
dont le montant s'élève à . . . . . Fr.	<u>200.127.883 78</u>
3° <i>Fonds d'États</i> . . . . . Fr.	11.818.646 »
<i>Actions et Obligations</i> . . . . .	74.023.273 43
<i>Participations diverses</i> . . . . .	31.829.057 49
qui s'élèvent à . . . . . Fr.	<u>117.670.976 92</u>

En raison de la nature des comptes que comprend ce dernier groupe, votre Conseil s'est inspiré, au point de vue de l'évaluation des éléments qui les composent, des sentiments de prudence auxquels il s'est toujours attaché.

Le Compte *Divers* représente 3,652,370 fr. 86 c.

Le Compte *Immeubles* s'est accru de 1,555.000 francs par suite de l'acquisition des immeubles dont nous vous avons parlé plus haut et d'une extension de notre Succursale de Bruxelles. Tous les frais relatifs à ces opérations ont été amortis.

## PASSIF

Les sommes dues à des tiers s'élèvent à Fr. 386.383.514 92

Elles figurent dans les Comptes :

<i>Effets à payer</i> . . . . . Fr.	61.879.691 27
<i>Comptes courants des Syndicats</i> . . . . .	825.109 75
<i>Correspondants et Comptes courants en</i> <i>France et à l'Étranger</i> . . . . .	279.552.383 11
<i>Coupons à payer</i> . . . . .	32.342.057 09
<i>Dotation en faveur du Personnel (Compte</i> <i>ancien)</i> . . . . .	822.823 50
<i>Comptes divers</i> . . . . .	10.961.450 20
TOTAL . . . . Fr.	<u>386.383.514 92</u>

La plus grande partie de ces sommes est, en ce qui concerne leur exigibilité, soumise à des conditions d'échelonnement et de préavis dont nous vous avons souvent entretenus et que la Banque s'efforce de maintenir soigneusement.

Les autres chapitres représentent le Passif de la Banque envers elle-même ; ce Passif s'élève, déduction faite des Comptes d'ordre, à 180,727,768 fr. 08 c. représentés par les comptes ci-après :

<i>Capital Social</i> . . . . . Fr.	75.000.000 »
<i>Réserve légale</i> . . . . .	7.500.000 »
<i>Réserve extraordinaire</i> . . . . .	21.250.000 »
<i>Fonds de Prévoyance</i> . . . . .	46 250.000 »
<i>A reporter</i> . . . Fr.	150.000.000 »

<i>Report</i> . . .	Fr. 150.000.000 »
<i>Profits et Pertes</i> (report de l'Exercice 1909)	Fr. 10.635.265 58
<i>Profits et Pertes</i> (Exercice 1910) . . . . .	17.156.942 84
ENSEMBLE . . . . .	Fr. 177.792.208 42
auxquels il faut ajouter . . . . .	2.935.559 66
appartenant aux Administrateurs en exercice.	
TOTAL . . . . .	Fr. 180.727.768 08

Nous abordons maintenant le compte de *Profits et Pertes*.

L'ensemble des chapitres qui composent le *Crédit* de ce compte s'élève à 20,977,458 fr. 68 c., alors que celui de l'Exercice précédent avait atteint le chiffre de 26,024,312 fr. 76 c.

Trois de ces chapitres sont en diminution : le compte *Commissions* a produit 4,412,140 fr. 15 c. au lieu de 5,605,058 fr. 55 c. et le compte *Intérêts et Bénéfices du Portefeuille* a produit 4,607,633 fr. 77 c. au lieu de 5,386,499 fr. 69 c.; quant au chapitre *Fonds Publics Actions et Obligations* il est ramené de 12,165,833 fr. 44 c. à 7,004,356 fr. 06 c.

Par contre, les deux autres chapitres sont en augmentation : le compte *Reports* a produit 3,750,668 fr. 16 c. alors qu'il n'avait donné, pour l'Exercice précédent, que 2,188,005 fr. 57 c.; et le *Bénéfice net des Succursales* s'est élevé de 678,915 fr. 51 c. à 1,202,660 fr. 54 c. Cette importante augmentation est due principalement aux résultats de la Succursale de Bruxelles.

Au *Débit* du compte de Profits et Pertes, les divers éléments qui le constituent présentent des chiffres qui s'éloignent peu de ceux de l'Exercice précédent.

Nous avons maintenu à la somme de 200,000 francs l'annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de Prévoyance. L'organisation que nous avons établie pour l'application des mesures prises en faveur du personnel fonctionne, nous sommes heureux de le constater, à la satisfaction de tous.

En résumé, déduction faite de toutes les charges, le produit net de l'Exercice s'élève à 17,156,942 fr. 84 c.

Nous vous proposons de fixer à 75 francs, comme pour l'Exercice précédent, le dividende de l'Exercice 1910. Ce dividende absorbera une somme de 11,250,000 francs, laquelle doit être augmentée de celle de 833,333 fr. 33 c. représentant la part de 10 % revenant au Conseil d'Administration, soit au total 12,083,333 fr. 33 c.

Le solde restant après ces prélèvements est de . . . . .	Fr. 5.073.609 51
auxquels il faut ajouter le solde reporté de l'Exercice 1909 . . . . .	Fr. 10.635.265 58
ce qui donne un TOTAL disponible de . . . . .	Fr. 15.708.875 09

Sur cette somme, nous vous proposons d'affecter 5,000,000 de francs au Fonds de Prévoyance dont : 4,500,000 francs pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires et 500,000 francs pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice.

Après ces divers prélèvements et affectations, il resterait une somme de 10,708,875 fr. 09 c. à reporter au crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1911.

Le Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires s'élevait au 31 Décembre 1910 à . . . . . Fr. 46.250.000 »  
il se trouvera porté par l'affectation ci-dessus de . . . . . Fr. 4.500.000 »  
à . . . . . Fr. 50.750.000 »

Si à cette somme l'on ajoute :

1° la réserve légale . . . . . Fr. 7.500.000 »  
2° la réserve extraordinaire . . . . . Fr. 21.250.000 »  
le TOTAL . . . . . Fr. 79.500.000 »

représente les réserves de toute nature appartenant à la Société et ce en dehors du solde à reporter à nouveau au crédit du compte de *Profits et Pertes* pour l'Exercice 1911, soit. . . . . Fr. 10.708.875 09

L'approbation des comptes de l'Exercice comportant le quitus de la gestion des Administrateurs, le versement de la somme de 477,571 fr. 67 c. appartenant à M. L. RENOARD dans le Fonds de prévoyance au 31 Décembre 1910 et de celle qui lui revient dans le prélèvement pour ce même Fonds sur les bénéfices de l'Exercice 1910 devra, conformément à l'article 47 des Statuts, être fait à ses ayants-droit.

Pour remplacer M. le Comte I. DE CAMONDO, nous avons appelé aux fonctions d'Administrateur M. Stéphane DERVILLÉ, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Régent de la Banque de France, Président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Les importantes fonctions qu'a remplies M. DERVILLÉ et celles qu'il occupe aujourd'hui justifient notre choix, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage. Nous vous demandons de ratifier la nomination de M. DERVILLÉ pour 2 années, c'est-à-dire pour le temps qui reste à courir sur le mandat de M. le Comte I. DE CAMONDO.

MM. André BENAC, le Comte Foy, élus Administrateurs dans l'Assemblée Générale du 9 Mai 1905, et M. J.-H. THORS, nommé en remplacement de M. E. DUTILLEUL, qui avait été élu dans la même Assemblée, arrivent à l'expiration de leur mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. G. TEYSSIER, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 3 Mai 1910.

Le Bilan, au 31 Décembre 1910, et le compte de Profits et Pertes de votre Société ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

L'examen de ces documents nous a été rendu facile par la lecture d'états très détaillés et par de nombreuses explications qui nous ont été fournies par votre Direction avec une obligeance dont nous désirons la remercier ici.

### ACTIF

Le Bilan qui vous est soumis se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par 606,455,778 fr. 62 c., en augmentation de 73 millions 671,150 fr. 84 c. sur le chiffre de l'an dernier, qui ne s'élevait qu'à 532,784,627 fr. 78 c.

Dans ce chiffre de 606,455,778 fr. 62 c. sont compris, pour 39,344,495 fr. 62 c., les comptes intitulés *Comptes fixes* et *Comptes*

*courants des Succursales*, qui se retrouvent au Passif et qui représentent les capitaux mis à la disposition des Succursales par le Siège social.

Sur les quinze chapitres de l'Actif, six consistent soit en argent comptant, soit en valeurs immédiatement réalisables.

Ce sont :

1° <i>Espèces en caisse et à la Banque.</i> . . . . .	Fr.	26.395.076 81
2° <i>Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger</i> . . . . .		2.389.117 70
3° <i>Portefeuille</i> (Paris, Province et Étranger)		53.167 040 89
4° <i>Reports</i> . . . . .		147.114.417 20
5° <i>Liquidation</i> . . . . .		2.427.925 35
6° <i>Coupons à encaisser.</i> . . . . .		4.660.194 25
TOTAL ÉGAL. . . . .	Fr.	<u>236.153.772 20</u>

Ce chiffre de 236,153,772 fr. 20 c. est loin de résumer toutes les disponibilités de la Banque; il convient, en effet, d'y ajouter : 1° les créances groupées sous les rubriques *Comptes courants des Syndicats et Correspondants et Comptes courants* dont le montant est de 194,994,639 fr. 59 c., et qui seraient d'une réalisation facile, et 2° les valeurs comprises dans les chapitres *Fonds d'État, Actions et Obligations* qui, portées au Bilan pour 85,841,919 fr. 43 c., contiennent un grand nombre de valeurs ayant un large marché et se traitent journalièrement à la Bourse.

Les Établissements chez lesquels la Banque a des fonds en dépôt jouissent du meilleur crédit.

Tous les *Effets en Portefeuille*, échus au jour de notre examen, avaient été régulièrement encaissés.

Les *Reports* ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les *Avances sur Garanties* s'élèvent à 5,133,244 fr. 19 c.

Suivant le principe de la division des risques, qui a toujours été suivi à la Banque de Paris et des Pays-Bas, le portefeuille Titres renferme une grande variété de placements; c'est ainsi que nous relevons dans la liste des valeurs : 30 Fonds d'États différents, 279 espèces d'actions et 56 d'obligations de Sociétés diverses; bien entendu, ces chiffres s'appliquent aussi bien au portefeuille des Succursales qu'à celui de Paris.

L'estimation de ces valeurs a été faite comme de coutume sur les cours du 31 Décembre lorsque ce cours est le plus bas du mois, ou sur la moyenne des cours de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31. Plusieurs valeurs ont, d'ailleurs, été laissées à des prix inférieurs aux cours de Décembre.

Les valeurs non cotées ont fait l'objet d'estimations des plus modérées.

Le compte *Participations* comprend 79 affaires diverses qui ne sont portées que pour les sommes actuellement déboursées; certaines de ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à des amortissements.

Les *Divers* contiennent un certain nombre de comptes d'ordre qui ne rentrent dans aucun des autres chapitres du Bilan.

Le compte *Immeubles* figure pour 9,506,279 fr. 24 c., en augmentation de 1,555.000 francs sur le chiffre porté au précédent

Bilan; cette augmentation provient : 1° Pour 1,430,000 francs, de l'acquisition de 2 immeubles situés à Paris, 1 rue d'Antin et 2 rue Louis-le-Grand, et 2° pour 125,000 francs est la conséquence de l'achat d'un immeuble destiné à permettre le développement des services de votre succursale de Bruxelles.

### PASSIF

Dans un Passif qui, défalcation faite des comptes d'ordre qui figurent d'autre part à l'actif, s'élève à 567,111,283 francs, les sommes dues aux tiers se montent à 386,383,514 fr. 92 c.

Elles se répartissent ainsi :

<i>Effets à payer</i> . . . . .	Fr. 61.879.691 27
<i>Correspondants et Comptes courants</i> . . . . .	279 552.383 11
<i>Coupons à payer</i> . . . . .	32.342.057 09
<i>Comptes courants des Syndicats</i> . . . . .	825.109 75
<i>Dotation en faveur du Personnel</i> . . . . .	822.823 50
<i>Comptes divers</i> . . . . .	10.961.450 20
TOTAL ÉGAL . . . . .	Fr. <u>386.383.514 92</u>

Le chiffre très considérable du compte *Correspondants et Comptes courants* atteste l'importance des affaires de la Banque.

Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que ces exigibilités sont pour la plus grande partie, soumises à des conditions de préavis ou à des échéances fixes connues à l'avance.

Les autres comptes du Passif s'élèvent à la somme de

177,792,208 fr. 42 c.; ils appartiennent à la Société elle-même et se répartissent comme suit :

<i>Capital social</i> . . . . .	Fr. 75.000.000 »
<i>Réserve légale</i> . . . . .	7.500.000 »
<i>Réserve extraordinaire</i> . . . . .	21.250.000 »
<i>Fonds de prévoyance</i> (non compris les 2,935,559 fr. 66 c. appartenant aux Administrateurs en exercice). . . . .	46.250.000 »
Les <i>Profits et Pertes</i> (report de l'Exercice 1909). . . . .	10.635.265 58
Les <i>Profits et Pertes</i> de 1910. . . . .	17.156.942 84
TOTAL mentionné plus haut. Fr.	<u>177.792.208 42</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Comme vous le voyez, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 17,156, 942 fr. 84 c., inférieur de 4,615,081 fr. 68 c. au chiffre de l'an passé qui était particulièrement élevé, mais supérieur de 3,293,978 fr. 29, au bénéfice de 1908.

Si l'on compare les divers chapitres du compte de Profits et Pertes de l'Exercice 1910 à celui de l'Exercice précédent on remarque que les *Reports* et les *Succursales* ont donné des résultats supérieurs à ceux de 1909 ; en effet, les Reports ont produit 3,750,668 fr. 16 c. contre 2,188,005 fr. 57 c. et les Succursales 1,202,660 fr. 54 c. contre 678,915 fr. 51 c. ; les autres comptes de l'Actif sont au contraire en diminution ; c'est ainsi que les commissions ont produit 4,412,140 fr. 15 c. contre 5,605,058 fr. 55 c. l'an dernier, les intérêts et bénéfices du portefeuille 4,607,633 fr. 77 c. au lieu de 5,386,499, fr. 69 c., les Fonds Publics Actions et Obligations 7,004,356 fr. 06 c. contre 12,165,833 fr. 44 c.

Nous nous sommes d'ailleurs assurés que ce dernier bénéfice provient de réalisations de titres effectuées au cours de l'Exercice, et constitue par conséquent des résultats acquis.

Au débit du compte de Profits et Pertes nous trouvons les Frais Généraux qui s'élèvent à 3,820,515 fr. 84 c., en diminution de 431,772 fr. 40 c. sur le chiffre de l'an dernier.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices sociaux :

Profits et Pertes 1910 . . . . .	Fr.	17.156.942 84
Solde reporté de l'Exercice 1909 . . . . .		10.635 265 58
ENSEMBLE. . . . .	Fr.	27.792.208 42

1° Dividende de 75 francs  
aux 150,000 actions formant  
le Capital Social . . . . Fr. 11.250.000 »

2° Au Conseil d'Adminis-  
tration 10°/s/8,333,333fr.33. 833.333 33

3° Au Fonds de Pré-  
voyance . . . . . 5.000.000 »

sur lesquels 4,500,000 francs  
appartiendraient aux Action-  
naires et 500,000 francs revien-  
draient aux Administrateurs  
en exercice.

Fr. 17.083.333 33

LE SOLDE, soit. . . Fr. 10.708.875 09

serait reporté à nouveau.

Si vous approuvez, Messieurs, ces comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre Conseil ainsi que nous vous y engageons, les réserves de toute nature vous appartenant, non compris le report à nouveau, s'élèveront à 79,500,000 francs au regard de votre capital de 75,000,000 de francs.

Il vous sera facile de juger par ces chiffres de la situation financière exceptionnellement forte de votre Société.

Paris, le 21 Avril 1911.

Les Commissaires,  
R. SAUTTER. C<sup>ie</sup> de LYROT.

# RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 16 MAI 1911

---

## Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1910, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Décide de prélever sur les bénéfices, en vertu de l'article 47 des Statuts, une somme de 5.000.000 de francs, dont 90 % seront portés au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires » et 10 % au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice » ;

Et fixe à **75** francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1910.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit **55** francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1911, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée générale confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts), de M. Stéphane DERVILLÉ, comme Administrateur pour deux ans, en remplacement de M. le Comte I. DE CAMONDO, décédé.

### Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit :

MM. André BÉNAC, Administrateur.  
Comte Foy, —  
J. H. THORS. —

### Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit M. G. TEYSSIER, Censeur.

### Cinquième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE nomme :

MM. R. SAUTTER  
et le Comte DE LYROT.

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1911, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

## COMPTES

De l'Exercice 1910

---

## BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1910.

### ACTIF

	SIEGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	25.106.431 93	1.288.644 88	26.395.076 81
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.846.446 75	542.670 95	2.389.117 70
Portefeuille . . . . . {	38.005.614 29	41.969 95	38.047.584 24
Paris et Province . . . . .			
Étranger . . . . .	9.968.868 10	5.150.588 55	15.119.456 65
Succursales . . . . . {	8.000.000 »	»	»
Comptes fixes . . . . .			
Comptes courants . . . . .	31.344.495 62	»	39.344.495 62
Comptes courants des Syndicats . . . . .	17.782.487 »	»	17.782.487 »
Correspondants et Comptes courants . . . . .	124.503.423 15	52.708.729 44	177.212.152 59
Reports . . . . .	135.775.742 70	11.338.674 50	147.114.417 20
Liquidation 31 Décembre 1910 . . . . .	2.427.925 35	»	2.427.925 35
Coupons à encaisser . . . . .	3.809.219 10	850.975 15	4.660.194 25
Avances sur garanties . . . . .	4.415.273 29	717.970 90	5.133.244 19
Fonds d'États . . . . .	11.367.997 90	450.648 10	11.818.646 »
Actions et Obligations . . . . .	67.927.987 48	6.095.285 95	74.023.273 43
Participations diverses . . . . .	26.251.865 81	5.577.191 68	31.829.057 49
Comptes divers . . . . .	1.502.129 05	2.150.241 81	3.652.370 86
Immeubles de la Société . . . . .	8.694.167 39	812.111 85	9.506.279 24
<b>Fr.</b>	<b>518.730.074 91</b>	<b>87.725.703 71</b>	<b>606.455.778 62</b>

### PASSIF

	SIEGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social . . . . . Fr.	75.000.000 »	»	75.000.000 »
Réserve légale . . . . .	7.500.000 »	»	7.500.000 »
Réserve extraordinaire . . . . .	21.250.000 »	»	»
Fonds de prévoyance {	46.250.000 »	»	70.435.559 66
Appartenant aux Actionnaires . . . . .			
Appartenant aux Administrateurs en exercice	2.935.559 66	»	»
Effets à payer . . . . .	60.855.710 76	1.023.980 51	61.879.691 27
Succursales . . . . . {	»	8.000.000 »	»
Comptes fixes . . . . .			
Comptes courants . . . . .	»	31.344.495 62	39.344.495 62
Comptes courants des Syndicats . . . . .	»	825.109 75	825.109 75
Correspondants et comptes courants . . . . .	236.571.565 44	42.980.817 67	279.552.383 11
Coupons à payer . . . . .	32.022.866 39	319.190 70	32.342.057 09
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien)	822.823 50	»	822.823 50
Comptes divers . . . . .	8.932.001 28	2.029.448 92	10.961.450 20
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1909 . . . . .	10.635.265 58	»	10.635.265 58
Profits et pertes. — Exercice 1910 . . . . .	15.954.282 30	1.202.660 54	17.156.942 84
<b>Fr.</b>	<b>518.730.074 91</b>	<b>87.725.703 71</b>	<b>606.455.778 62</b>

**COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1910)**

**DOIT**

**AVOIR**

<b>I</b>	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .	Fr. 260.897 40
<b>II</b>	
Appointements, gratifications et frais de bureaux . . . . .	2.084.031 40
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc. . . . .	267.776 72
<b>III</b>	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque . . . . .	83.401 82
<b>IV</b>	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel .	200.000 »
<b>V</b>	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	8.440 »
<b>VI</b>	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris . . . .	815.968 50
<b>Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général . . . . .</b>	<b>17.156.942 84</b>
	<b>Fr. 20.977.458 68</b>

Commissions . . . . .	Fr. 4.412.140 15
Intérêts et bénéfice du portefeuille . . . . .	4.607.633 77
Reports . . . . .	3.750.668 16
Fonds publics, Actions et Obligations . . . . .	7.004.356 06
Bénéfice net des Succursales . . . . .	1.202.660 54
	<b>Fr. 20.977.458 68</b>

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr.	17.156.942 84
Solde reporté de l'Exercice 1909 . . . . .		10.635.265 58
	Fr.	27.792.208 42
A répartir :		
Aux Actionnaires :		
{ Intérêts à 5 % . . . . .	Fr.	3.750.000 »
{ Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 8.333.333 33	Fr.	7.500.000 »
Ensemble Soixante-quinze francs par Action sur les 150.000 Actions . . . . .	Fr.	11.250.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 8.333.333 33 . . . . .		833.333 33
	Fr.	12.083 333 33
Au fonds de prévoyance :		
{ Appartenant aux Actionnaires . . . . .	Fr.	4.500.000 »
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice		500.000 »
		5.000.000 »
*Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1911 . . . . .	Fr.	17.083.333 33
		10.708.875 09

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

### SUCCURSALES

#### COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM . . . . .	MM. G. M. BOISSEVAIN.
	P. W. SCHOLTEN.
	C. H. VAN TIENHOVEN.
BRUXELLES . . . . .	MM. CH. BALSER.
	A. LÉON.
	C <sup>te</sup> d'OUTREMONT.
GENÈVE . . . . .	MM. A. CHENEVIÈRE.
	J. ODIER.
	G. PICTET. E. SAUTTER.

#### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR . . . . .	M. J. G. SIEGERS.
SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. M. H. GODSCHALK.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j <sup>or</sup> .
	J. VAN VELSEN.
DIRECTEUR . . . . .	M. Chev. R. de BAUER.
DIRECTEUR ADJOINT . . . . .	M. L. BAUER.
SOUS-DIRECTEURS . . . . .	MM. H. RULOFFS.
	ROBERT DE BAUER.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. A. ORTMANS.
	E. BASTADY.
DIRECTEUR . . . . .	M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. C. G. AUBERT.
FONDÉ DE POUVOIRS . . . . .	M. G. ROCH.

